

**DUMITRU IVĂNESCU\***

## **LE PROJET D'UNE UNIVERSITÉ ROUMAINE À SIBIU EN 1864**

La fondation d'une université roumaine dans la Transylvanie habsbourgique a été demandée le 3/15 mai 1848 à Câmpia Libertății de Blaj. Le point 13 de la *Pétition nationale*<sup>1</sup> adressée à l'empereur et signée, parmi d'autres, par les évêques Șaguna et Lemenyi, mais également par Simion Bărnuțiu, George Bariț, A.T. Laurian, I. Popazu, I. Bologa, exprimait ce désir, repris ultérieurement, le 1<sup>er</sup> septembre 1849, quand une délégation de représentants de la nation roumaine, dirigée par les deux évêques, Șaguna et Sulutiu, avec T. Cipariu, A.T. Laurian, Avram Iancu, Simion Bărnuțiu et I. Maiorescu, a sollicité au Ministère des Cultes et de l'Instruction de Vienne de fonder à Blaj une faculté juridique pour les roumains, à côté de celle de philosophie et théologie déjà existante<sup>2</sup>.

Les prétentions des roumains avaient de multiples justifications. S'il y avait déjà des écoles supérieures hongroises, et à Sibiu une Académie de droit en allemand fonctionnait depuis 1844, pour les roumains, la population majoritaire de la province, avec toutes les promesses faites par les autorités habsbourgiques, une institution d'enseignement supérieur n'apparaissait plus. Il faut dire que, surtout après 1850, le chiffre d'élèves roumains a augmenté de manière considérable ; à côté des deux lycées roumains existants à Blaj et à Beiuș il y avait deux autres lycées, à Brașov et à Năsăud. Il ne faut pas omettre le fait que les lycées magyars

---

\* Académie Roumaine, Institute d'Histoire «A. D. Xenopol», Iași.

<sup>1</sup> «Foaia pentru minte» (La feuille pour l'esprit), 1848, no. 20 ; voir aussi Onisifor Ghibu, *Universitatea Daciei Superioare*, tome *Transilvania, Banatul, Crișana și Maramureșul*, II, Bucarest, 1929, p. 851 ; N. Albu, *Problema facultății juridice pentru românii din Transilvania după revoluția din 1848-1849*, en *SUBB*, serie *Historia*, fasc. I, 1968, p. 60 ; Vasile Netea, *Lupta romanilor din Transilvania pentru libertate națională, 1848-1881*, Bucarest, 1877, p. 109.

<sup>2</sup> Onisifor Ghibu, *op. cit.*, p. 852.

d'Arad, Tg. Mureș et Carei ou les lycées allemands de Bistrița, Sibiu et Orăștie étaient fréquentés par des jeunes roumains ; il faut également rappeler les écoles magyares et allemandes qui avaient des chaires de langue roumaine et les lycées catholiques de Sibiu, Brașov, Timișoara, Oradea, Cluj, Sighet et Satu Mare<sup>3</sup>. Ces centaines d'élèves d'origine roumaine avaient besoin d'une université où l'on enseigne en leur langue maternelle.

Si les premières démarches n'ont pas eu de succès, une seconde s'est produite en 1850, lorsqu'une délégation représentant les roumains de Transylvanie, dirigée par Andrei Șaguna<sup>4</sup>, a demandé à l'empereur d'accepter, sous l'autorité de l'État, la fondation à Cluj, cette fois-ci, d'une faculté juridique. La même année, le synode de l'Église orthodoxe transylvaine, ayant comme leader Șaguna, reprend les problèmes de l'enseignement roumain de tous les degrés, y compris celui universitaire, par une mémoire ayant la même destination<sup>5</sup>. Malheureusement, l'effet n'a pas été celui escompté par les roumains. L'an 1850 a représenté la nouvelle ouverture de l'Académie de droit de Sibiu, enseignement en allemand, dont les cours, interrompus par la révolution, ont continué jusqu'en 1872, et l'université roumaine est restée un desideratum jusqu'aux revendications ultérieures.

Les échecs répétés des roumains dans le cas d'une université propre en Transylvanie ont convaincu certains de leurs leaders que la solution pouvait être trouvée au-delà des Carpates. Bărnuțiu, Laurian, Aron, Maiorescu sont arrivés dans les Principautés Roumaines. Bărnuțiu a été élu recteur de l'Université de Iași, Laurian doyen de la Faculté de lettres de l'Université de Bucarest, fonction détenue sans interruption pendant 18 ans, et Aron et Maiorescu sont devenus professeurs d'histoire à la même faculté. Et les exemples pourraient continuer. Parmi ceux qui ont préféré ne pas rester en Ardeal, Avram Iancu, le 20 décembre 1850, quand il rédigeait son testament, laissait « toute sa richesse mobile et immobile à être utilisée par la nation, comme support pour la création d'une Académie de droits »<sup>6</sup>. Deux ans plus tard, le 15 août 1852, il écrivait, plein d'espoirs, de Câmpeni, à Bărnuțiu : « J'ai compris que l'empereur serait d'accord que cet automne on crée l'Académie »<sup>7</sup>.

<sup>3</sup> I. Breazu, *Succesul sistemului etimologic în Transilvania*, Sibiu, 1944, p. 5-6.

<sup>4</sup> « Transilvania », 1884, p. 83; voir aussi Onisifor Ghibu, *op. cit.*, p. 852 ; N. Albu, *op. cit.*, p. 81.

<sup>5</sup> Onisifor Ghibu, *op. cit.*, p. 853.

<sup>6</sup> « Transilvania », 1885, p. 78; voir aussi Simion Retegan, *Satul românesc din Transilvania, cititor de școală, 1850-1867*, Cluj-Napoca, 1994, p. 12.

<sup>7</sup> Lettre publiée par Gh. Bogdan Duică en « Gândul românesc », 1993, no. 3-4.

C'était la seule solution, pensait Papiu Ilarian, parce que c'est ainsi que « le droit et la politique utiles pour la nation peuvent être étudiés uniquement à l'université nationale »<sup>8</sup>.

Les autorités autrichiennes, comme nous avons déjà remarqué, n'ont pas respecté les promesses faites immédiatement après la révolution, dans la période 1849-1852. L'introduction d'un régime libéral dans l'Empire a fait possible la reprise, au début de la décennie 7 du XIX<sup>e</sup> siècle, du problème d'une institution d'enseignement roumain. L'assemblée nationale tenue à Sibiu en 1861 a sollicité, parmi d'autres, la fondation urgente d'une Académie juridique. Mais la résolution de l'Assemblée de 1863 a été beaucoup plus tranchante, et au point 11 elle a sollicité « la création d'une Université péripatéticque (avec des chaires parallèles, roumaines et allemandes) pour la province entière »<sup>9</sup>, soutenue par l'État.

Les insistances roumaines semblaient avoir du succès. Le journal de Sibiu « Hermannstädter Zeitung » publiait, le 25 août 1863, l'information suivante : « Allgemeine korrespondenz apprend que l'Empereur, par haute résolution, approuve la fondation d'une Académie (hongroise) de droit à Cluj et il a accepté en même temps de faire les préparatifs pour fonder une Université péripatéticque à Sibiu et les projets correspondants pour transformer l'Académie de Sibiu dans une université ; les agrégés de l'Académie de droit de Sibiu et de Cluj, qui sont prêts à enseigner en roumain aussi, bénéficieront de rémunérations de 200-250 florins »<sup>10</sup>. Par conséquent, le projet d'une université en Transylvanie, où la langue roumaine ait les mêmes droits avec la langue allemande, semblait réalisable, et en plus on préconisait qu'à l'Académie de droit on enseigne également des cours en roumain.

La mesure prise satisfaisait les roumains mais mécontentait les allemands, qui avaient demandé que l'Université d'Ardeal soit à Sibiu et qu'on enseigne en allemand, tandis que les roumains combattaient pour Cluj, où ils auraient accepté que les cours soient en roumain et allemand ou en roumain et hongrois. Les différends provoqués par cette mesure ont déterminé le ministre autrichien de l'Instruction et des Cultes, Thun, à déclarer que l'État ne peut pas créer pour chaque nation une université et, tandis qu'en 1850 il avait approuvé l'ouverture de l'Académie juridique allemande à Sibiu, en 1863 il a accepté la création d'une institution

<sup>8</sup> Al. Papiu Ilarian, *Istoria românilor din Dacia Superioară*, I, Vienne, 1852, p. 245-246.

<sup>9</sup> T. V. Pacatianu, *Cartea de aur*, tome II, p. 208, 777; voir aussi Onisifor Ghibu, *op. cit.*, p. 853.

<sup>10</sup> Onisifor Ghibu, *op. cit.*, p. 853.

semblable hongroise à Cluj, ajournant la réalisation des projets pour les roumains, sine die.

Jusqu'à l'instauration du régime dualiste en 1867, les études de spécialité n'enregistrent plus d'autres initiatives roumaines pour l'organisation de l'enseignement supérieur en Transylvanie. Et pourtant, les roumains n'ont pas renoncé à cette idée. Leurs espoirs ont retrouvé entente et support matériel chez les roumains habitant au-delà des Carpates. En 1864, Calinic Miculescu, le métropolite de Moldavie, sollicitait au Ministère de l'Instruction Publique et des Cultes de Bucarest un support financier pour les étudiants de Transylvanie et pour la création d'une Académie roumaine de droit en Transylvanie<sup>11</sup>. Il faut préciser que sa démarche était le résultat d'une longue correspondance menée avec Ștefan Emilian, professeur à l'Université de Iași et avec George Barițiu.

George Barițiu, l'un des plus fameux érudits transylvains du XIX<sup>e</sup> siècle, dans sa riche activité civique s'est fait remarquer comme un vrai promoteur du développement de l'enseignement et du théâtre roumains, un valeureux homme de lettres et historien, initiateur de journaux et revues, organisateur d'associations culturelles<sup>12</sup>. Adeptes de l'instruction du peuple par l'intermédiaire de l'école, George Barițiu désirait la transformation de cette institution dans une citadelle de l'affirmation nationale et sociale. Au début de ses préoccupations dans ce domaine, évidentes dans les articles *Disertația* (1835), *Cuvântarea scolasticească* (1837), *Cultura* (1838) ou plus tard *Ce voiesc românii*, publié au moment de l'assemblée de Câmpia Libertății de Blaj, George Barițiu formulait les idées fondamentales pour l'instruction des roumains de Transylvanie. Érudite, il soutenait que « la seule, bonne et sérieuse instruction donnée dans les écoles est capable de guérir les blessures, de déborder le bien-être et la richesse. Je regardait autour moi en Transylvanie, je voyais des écoles, beaucoup d'écoles, mais pas roumaines, oh non !... Seulement à Blaj, pour les roumains et pour cinq cents jeunes par an ; pas possible pour plusieurs jeunes d'y étudier. Et ce chiffre d'écoliers ressemble à un million deux cent mille roumains, que représente-t-il, habitants de cette

---

<sup>11</sup> N. Albu, *op. cit.*, p. 85.

<sup>12</sup> George Barițiu, *Articole literare*, E.S.P.L.A., Bucarest, 1959; Victor Chereștesiu, Camil Mureșan, George Em. Marica, *George Barițiu. Scrieri social-politice*, Bucarest, 1962; Radu Pantazi, *Viața și ideile lui G. Barițiu. Studiu și antologie*, Bucarest, 1964; Vasile Netea, *George Barițiu. Viața și activitatea sa*, Bucarest, 1966; Keith Hitchins, Liviu Maior, *Correspondența lui Ion Rațiu cu George Barițiu (1861-1892)*, Cluj, 1970; *George Barițiu și contemporanii săi*, tomes I-IV, Bucarest, 1973-1978, ed. Ștefan Pascu ainsi de suite.

patrie ? Quand s'instruiront-ils ? Les écoles manquent »<sup>13</sup>. Pour éliminer ce manque, George Barițiu a agi fortement dans la direction de l'organisation de certaines écoles roumaines. Parfois, dans son activité, il a été soutenu par les intellectuels des Principautés Roumaines et par ceux de Transylvanie se trouvant dans les Principautés, parmi ces derniers étant Simion Bărnuțiu et Ștefan Emilian.

Ștefan Emilian, professeur de mathématiques au Lycée roumain de Brașov dans la période 1850-1858, quand il a connu George Barițiu, est devenu ultérieurement professeur de géométrie descriptive à l'Université de Iași, chaire qu'il a occupée dans l'intervalle 1860-1892. Grand admirateur de George Barițiu et soutien de la cause des roumains de Transylvanie, il a mené une longue correspondance avec le leader transylvain, certaines de leurs lettres ayant comme sujet l'organisation de l'enseignement supérieur pour les roumains de Transylvanie. Voulant aider ce projet, Ștefan Emilian s'est adressé au métropolitain de Moldavie, Calinic Miculescu, l'une des personnalités remarquables du clergé des Principautés Unies. Dans une lettre que le professeur de l'Université de Iași lui a envoyée, encouragé par l'intention de Calinic Miculescu d'aider la fondation d'une Académie roumaine de droit en Transylvanie, il prie le métropolitain d'intervenir auprès des institutions autorisées de l'État afin d'obtenir le support nécessaire à la fondation de cet édifice<sup>14</sup>. Soulignant le support matériel accordé aux roumains au-delà des Carpates en diverses occasions, Ștefan Emilian avertit le destinataire sur l'importance spéciale de l'organisation de l'enseignement supérieur roumain pour les trois millions de transylvains, et pour le convaincre du vrai état de choses de Transylvanie, le professeur de Iași a mis à sa disposition les copies des lettres de Barițiu, très riches en données, conservées dans les archives de l'Église métropolitaine de Moldavie<sup>15</sup>.

De la résolution mise sur la lettre de Șt. Emilian résulte que le métropolitain Calinic Miculescu ne s'est pas contenté de prendre acte de cette situation ; bientôt, à son ordre, le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction Publique en est informé. Il faut mentionner que dans sa plaidoirie faite à cette occasion, Calinic Miculescu ou la personne qui l'a rédigée, le document ne portant aucune signature, a utilisé les arguments existants dans les lettres de George Barițiu.

---

<sup>13</sup> George Barițiu, *Precuvântare la Disertație despre școli...*, en Victor Cherestescu, Camil Mureșan, George Em. Marica, *op. cit.*, p. 45.

<sup>14</sup> ANI, fond Église métropolitaine de la Moldavie et de Suceava, dossier 79A, f. 2-2v., 77v.

<sup>15</sup> *Ibidem*, f. 2-2v., 7v.

Dans une de ces lettres, envoyée de Vienne, le 11/23 décembre 1863, George Barițiu offre de nombreuses informations concernant les démarches faites par les roumains, après la Révolution de 1848, en vue de l'organisation de l'enseignement supérieur en Transylvanie. Toujours ici nous apprenons qu'à cette date-là 96 étudiants roumains fréquentaient les études de l'Académie juridique allemande de Sibiu, et autres 32 de l'Académie magyare de Cluj. Étant donné que la création d'une université supposait l'existence d'une importante somme d'argent, que les roumains ne possédaient pas, et au moins 20 professeurs, au début le projet se résumait à la création d'une faculté juridique à Sibiu, avec quatre années d'études, l'Académie juridique. Elle pourrait signifier aussi, à l'intention des organisateurs, un centre de loisirs pour les jeunes roumains de Banat et de Bucovine<sup>16</sup>. Dans ce sens, on sollicitait un support, pendant quatre ans, de 500 pièces d'or, pour la rétribution de dix étudiants en droit et la formation de quatre professeurs<sup>17</sup>. Après quatre ans, les fonds qui arrivaient des Principautés Unies devaient être administrés par « l'Association pour la littérature roumaine et la culture du peuple roumain », présidée à ce temps-là par l'évêque Andrei Șaguna. Il est certain qu'une importante somme d'argent est arrivée en Transylvanie, parce qu'au cadre de l'assemblée générale de l'Association, tenue à Cluj, le 22 août 1867, Iacob Mureșanu, le directeur du Lycée roumain de Brașov et rédacteur de « Gazeta Transilvaniei », se rapportant à la création d'une Académie roumaine de droit, invoquait les contributions reçues de leurs « frères de l'étranger, faites à cet effet »<sup>18</sup>.

Même si la première université roumaine n'a pas été créée sous la Monarchie de Habsbourg, l'an 1864 représente un moment important de la solidarité roumaine, déterminé tant par le régime libéral de l'Empire que par celui réformateur patronné par Al. I. Cuza en Roumanie.

---

<sup>16</sup> *Ibidem.*

<sup>17</sup> *Ibidem.*

<sup>18</sup> « Transilvania », Brașov, 1868, p. 152; voir aussi Onisifor Ghibu, *op. cit.*, p. 854.

## THE PROJECT OF A ROMANIAN UNIVERSITY AT SIBIU IN 1864 (Summary)

*Keywords:* Transylvania, Habsburgs, revolution, dualist monarchy, university.

The establishment of a Romanian university in Habsburg Transylvania was demanded on the 3<sup>rd</sup> / 15<sup>th</sup> of May 1848 on the Liberty Plain at Blaj. The 13<sup>th</sup> Point of the *National Petition* addressed to the emperor expressed this demand, further resumed on the 1<sup>st</sup> of September 1849, when a delegation of the Romanian nation representatives requested the Ministry of Cults and Instruction from Vienna to open a juridical faculty for the Romanians, alongside the existing philosophy and theology faculties. The demands of the Romanians had multiple causes. Although Hungarian superior schools already existed and a Law Academy in German had been established at Sibiu since 1844, for the Romanians, the province's majority population, with all the promises from the Habsburg authorities, the establishment of a higher education institution was slow in coming.

The repeated failures of the Romanians in the matter of their own university in Transylvania convinced some of their leaders that a solution may be found beyond the Carpathians. Bărnuțiu, Laurian, Aron, Maiorescu and others had reached in the Romanian Principalities. Bărnuțiu was elected rector of the University in Iași, Laurian was dean of the Faculty of Letters at the University of Bucharest, a post he held for 18 years without interruption, and both Aron and Maiorescu became history professors at the same faculty.

The Austrian authorities have not complied with the promises made after the revolution, in the years 1849-1852. Subsequently, until the establishment of the dualist regime in 1867, specialized studies do not record other Romanian initiatives for the organization of higher education in Transylvania. However, the Romanians have not dropped the idea. Their hopes found understanding and material support at the Romanians across the Carpathians. Nonetheless, even if the first Romanian university could not be established under the Habsburg Monarchy, the year 1864 represents an important moment of Romanian solidarity, determined both by the liberal regime of the empire and the reforming regime under the patronage of Al. I. Cuza in Romania.